

DEC152126DR13

Décision portant nomination de M. Florent AUMAR aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMS 2348 intitulée Observatoire Océanologique de Banyuls/Mer

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPP1122325C du 08 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu l'arrêté du 31 août 2015 nommant Vincent LAUDET directeur de L'UMS 2348 intitulée Observatoire Océanologique de Banyuls/Mer;

Considérant que M. Florent AUMAR a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS (DR13) du 20 au 22 mai 2008 et du 24 au 28 juin 2008 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Florent AUMAR, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité du CNRS UMS 2348, à compter du 1^{er} septembre 2015.

M. Florent AUMAR exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé, ainsi qu'au paragraphe 1.4.3 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant(e) de prévention, M. Florent AUMAR est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Banyuls/Mer, le 28/09/2015

Le directeur de l'unité
Vincent LAUDET



Visa de la déléguée régionale du CNRS

La Déléguée Régionale

Ghislaine GIBELLO